



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA



NUMÉRO 097



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 16 octobre 2018

Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 16 octobre 2018

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)): La séance est ouverte. Je vous présente toutes mes excuses. Nous commençons un peu en retard parce qu'il y avait un vote.

Aujourd'hui, nous tenons notre dernière audience publique dans le cadre de l'étude sur les besoins et les enjeux propres aux anciens combattants autochtones.

En décembre 2017, le Bureau de l'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes a publié un rapport intitulé *Rangers canadiens: une enquête systémique des facteurs qui ont une incidence sur les droits aux soins de santé et aux prestations connexes des Rangers*. D'ailleurs, la semaine prochaine, notre comité ira à Yellowknife et rendra visite au groupe des Rangers. Voilà qui tombe à merveille.

Nous sommes heureux d'accueillir Gary Walbourne, ombudsman.

Gary, nous allons vous céder la parole pour 10 minutes. Je vois que vous êtes accompagné de Robyn Hynes et d'Amanda Hansen-Reeder. Merci d'être des nôtres.

M. Gary Walbourne (ombudsman, Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes): Mesdames et messieurs, bonjour.

Je tiens encore une fois à vous remercier d'avoir invité des membres de mon bureau à témoigner devant votre comité pour discuter des enjeux qui touchent les militaires actifs et les anciens militaires des Forces armées canadiens, ainsi que leur famille.

M'accompagnent aujourd'hui Robyn Hynes, directrice générale des opérations, et Amanda Hansen-Reeder, directrice par intérim des enquêtes systémiques. Mmes Hynes et Hansen-Reeder ont activement contribué à la création du rapport, et elles pourront répondre à vos questions si je ne suis pas en mesure de le faire.

Votre étude sur les besoins et enjeux propres aux anciens combattants autochtones permettra d'éclairer le discours public ainsi que les décisions gouvernementales à l'avenir. Je crois que les recommandations faites dans mon récent rapport sur les Rangers canadiens concernant les facteurs qui ont une incidence sur les droits aux soins de santé et aux prestations connexes serviront d'indicateurs précieux pour cette importante discussion sur la santé et le bien-être de ceux qui sont « nos yeux et nos oreilles dans le Nord ». Je suis aussi ravi que notre bureau ait publié son rapport dans cinq langues autochtones, une première pour nous.

Mon bureau a lancé cette enquête systémique en 2016 après qu'une recherche préliminaire sur l'organisation des Rangers canadiens a mis en évidence plusieurs sujets d'inquiétude dans la détermination du type de service de réserve adéquat, notamment des préoccupations liées à l'absence d'examen médicaux obligatoires

pour les Rangers canadiens avant l'enrôlement et une connaissance insuffisante chez les Rangers canadiens quant à leurs droits aux soins de santé et aux prestations d'emploi des Forces armées canadiennes.

Notre équipe dévouée des enquêtes systémiques a effectué de nombreux déplacements pour interviewer des Rangers, des instructeurs de Rangers, des aumôniers, des commandants d'unité ainsi que des membres de l'Autorité nationale des Rangers canadiens, des Services de santé des Forces canadiennes, du Commandement des opérations interarmées, des diverses branches relevant du chef du personnel militaire, de Santé Canada, d'Anciens Combattants Canada et d'autres. Plus de 150 entrevues ont été menées, souvent dans des endroits reculés, afin que la voix de ces commettants se fasse entendre et comprendre.

Avant de vous présenter les constatations et recommandations de mon rapport, je souhaite prendre quelques minutes pour parler du rôle unique des Rangers au sein des Forces armées canadiennes. Ce rôle unique est enraciné dans des circonstances culturelles, géographiques et socioculturelles particulières.

Premièrement, il ne fait aucun doute que l'organisation des Rangers canadiens et le programme des Rangers juniors canadiens ont un impact positif dans les collectivités nordiques et éloignées. La passation des connaissances traditionnelles aux jeunes par les aînés est valorisée et escomptée; elle s'inscrit dans le succès des missions. La structure, de l'enrôlement aux promotions et au-delà, est décidée par ce groupe. Ce modèle attache à l'organisation des Rangers canadiens et au programme des Rangers juniors canadiens des principes fondamentaux d'honnêteté, d'intégrité, d'apprentissage et de raison d'être.

À titre de preuve de l'importance des connaissances et compétences traditionnelles que les Rangers apportent aux Forces armées canadiennes, notons qu'on ne leur impose pas d'âge de retraite obligatoire. De nombreux Rangers canadiens, dans tous les sens du terme, sont des « Rangers pour la vie ». Qu'il s'agisse d'une mission critique de recherche et sauvetage, d'une patrouille ou d'une mission de souveraineté arctique à grande échelle, la connaissance du territoire, du littoral et du climat peut littéralement faire la différence entre la vie et la mort pour les jeunes membres qui n'ont pas encore acquis une connaissance intime de leur environnement. En termes simples, le savoir des aînés est un très grand atout.

Afin de satisfaire aux exigences opérationnelles et de préserver l'importance du savoir traditionnel au sein de la structure des forces, l'organisation des Rangers canadiens n'applique pas les critères habituels de forme physique et d'âge. Par exemple, il n'y a pas d'âge de retraite obligatoire pour les Rangers canadiens. Cela permet aux aînés de continuer de jouer un rôle important au sein de l'organisation après leur 60^e anniversaire. De plus, les Rangers n'ont pas à respecter le principe d'universalité du service lié à la forme physique, contrairement aux membres de la Force régulière et de la Première réserve. Même si l'exigence médicale applicable aux Rangers canadiens à l'enrôlement est d'être physiquement et psychologiquement aptes à s'acquitter des tâches prévues, l'examen médical n'est pas obligatoire. Ces conditions uniques sont essentielles au fonctionnement des Rangers canadiens. En effet, après avoir étudié l'organisation en profondeur, personnellement, je crois qu'elle ne fonctionnerait pas autrement.

D'après ce que nous avons observé dans le cadre de notre étude des Rangers canadiens, les politiques qui nous sont utiles au centre-ville d'Ottawa sont parfois moins pratiques dans les régions nordiques et reculées où servent ces membres. Essayez de remettre un chèque à un Ranger canadien dans une collectivité où il n'y a aucune banque ou encore, demandez-lui de remplir un formulaire en ligne lorsque le point d'accès WiFi le plus près se trouve à 1 000 kilomètres de distance. Ce Ranger, en passant, ne sait peut-être pas parler, lire ou écrire ni en anglais ni en français.

Comme nous avons dû tenir compte de cette unicité dans les constatations et recommandations de notre rapport, je ne doute pas que, dans le cadre de votre étude sur les besoins et enjeux propres à ce groupe, vous façonnerez vos recommandations en conséquence.

Parmi les constatations de notre rapport, il y en a quelques-unes qui sont, selon moi, particulièrement pertinentes à votre étude. Premièrement, les maladies et les blessures des Rangers canadiens ne sont pas systématiquement signalées ou suivies de manière adéquate. Deuxièmement, le fait que la plupart des Rangers canadiens vivent dans des régions éloignées et isolées influe sur leur accès aux soins de santé, surtout aux services médicaux spécialisés. Enfin, la plupart des Rangers canadiens ne connaissent pas leurs droits en matière de soins de santé des Forces armées canadiennes. Par ailleurs, 89 % des personnes interrogées ne savaient pas qu'elles avaient droit aux prestations administrées par Anciens Combattants Canada.

• (1545)

Ces constatations ont amené mon bureau à formuler quatre recommandations s'appuyant sur des données probantes et visant expressément la nécessité de mieux renseigner les Rangers canadiens, non seulement sur les soins de santé auxquels ils ont droit, mais aussi sur l'importance de signaler leurs blessures. Il faut aussi déterminer ce qui empêche les Rangers d'obtenir ce à quoi ils ont droit et mettre en oeuvre un modèle de prestation de services adapté aux besoins uniques de ce groupe de commettants. Mon bureau a aussi proposé un échéancier pour la mise en oeuvre de ces recommandations.

Dans les prochains mois, j'espère que mon bureau publiera une fiche de rendement concernant les progrès réalisés par les Forces armées canadiennes dans la mise en oeuvre de ces recommandations. Cette fiche sera publiée sur notre site Web afin que les Canadiens puissent suivre les progrès accomplis à l'égard de ces enjeux importants.

Certaines des constatations de ce rapport, ainsi que la capacité des Forces armées canadiennes de mettre en oeuvre les recommandations connexes, sont intimement liées au manque de ressources dans

le Cadre des instructeurs des Rangers canadiens. Les ratios actuels d'instructeurs sont tout simplement intenables. Si on compare les ratios contenus dans notre rapport de 2017 aux statistiques que nous ont fournies récemment les Forces armées canadiennes — soit une comparaison d'éléments de même nature, pour ainsi dire —, on constate que le ratio moyen actuel est de 1 personne employée à temps plein pour 41 Rangers et Rangers juniors canadiens, par rapport à 1 pour 36 en 2017.

Si on isole le ratio propre aux instructeurs des Rangers canadiens, on est passé de 1 pour 176 en mars de cette année à 1 pour 183 en septembre. Le ratio au 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens, basé à Yellowknife, est de 1 pour 239.

Le fardeau administratif considérable qui pèse sur ce groupe de personnes a de lourdes conséquences sur leur capacité de former et soutenir les Rangers canadiens dans leurs patrouilles. Le ministère a clairement indiqué à notre bureau qu'il reconnaît ce fardeau et qu'il travaille à l'atténuation de la charge de travail générale. Notre bureau continuera de suivre les progrès à cet égard.

Ce qui est clair, c'est qu'une poussée d'efforts est nécessaire pour mieux former les Rangers canadiens et les renseigner sur la façon dont ils peuvent et devraient être appuyés dans leurs opérations quotidiennes et en cas de blessure ou maladie résultant de ces activités. Savoir qu'ils ont l'appui de leur chaîne de commandement et de leurs prestataires de soins de santé améliorera l'efficacité et le moral des Rangers.

J'ai bon espoir que les recommandations contenues dans le rapport seront mises en oeuvre rapidement. D'ailleurs, les réactions du ministre de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes sont encourageantes pour mon bureau.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, avant que mon équipe et moi répondions à vos questions, j'aimerais à nouveau vous remercier de vos efforts pour offrir au gouvernement des recommandations fondées sur des données probantes au sujet du milieu de la défense. Vos efforts ne passent pas inaperçus.

Pendant votre voyage dans le Nord, ne vous contentez pas de parler aux personnes qui défilent devant vous. Allez vers celles qui travaillent dans les coulisses. Au Bureau de l'ombudsman, nous avons souvent accès à ce que j'appelle la « vérité de terrain ». Nous entendons beaucoup de mots à la mode et d'initiatives tape-à-l'oeil, lesquels se traduisent parfois par des mesures concrètes sur le terrain, mais souvent, ce n'est pas le cas. Nous le savons parce que nous continuons de recevoir des appels et des lettres de ces personnes et de leur parler face à face. Comme je le dis toujours, les faits ne mentent pas.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci à vous.

Nous allons commencer par Mme Wagantall. Vous avez six minutes,

• (1550)

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur, d'être des nôtres et de nous faire part de ces renseignements. Votre témoignage arrive à point nommé, car nous nous apprêtons à aller à Yellowknife.

Je voudrais passer directement à la question du ratio de personnel à temps plein. Nous irons à Yellowknife, où le ratio est de 1 pour 239. Où est situé ce personnel à temps plein?

M. Gary Walbourne: C'est sans doute à Yellowknife, et il y aurait là un Groupe de patrouilles des Rangers canadiens.

Mme Cathay Wagantall: Vous disiez que lorsque les Rangers ont une blessure ou une maladie, ils ont du mal à remplir les formulaires appropriés ou à faire ce qui s'impose. Cette responsabilité ne relèverait-elle pas de la personne qui s'occupe de...

M. Gary Walbourne: C'est l'instructeur des Rangers canadiens qui en serait chargé.

Mme Cathay Wagantall: Cela ne fonctionne pas. Quels changements bien concrets faudrait-il apporter pour éviter ce genre de situation?

M. Gary Walbourne: Quand on parle de ratios, c'est simplement une question de dotation en personnel. Il s'agit d'un problème de ressources.

J'ai parlé à certains instructeurs des Rangers canadiens qui voyagent entre 160 et 200 jours par année pour rendre visite aux divers groupes de patrouilles. Comme je l'ai dit, ce n'est tout simplement pas viable. Il s'agit carrément d'un problème de ressources. Si nous pouvions faire passer les ratios à un niveau qui me paraîtrait acceptable, alors je pense que nous pourrions commencer à renseigner les Rangers sur ce à quoi ils ont droit, notamment en matière de prestations.

La déclaration des blessures est difficile dans l'ensemble des Forces armées canadiennes. Il y a une certaine mentalité qui entre en ligne de compte, et les Rangers sont un peu plus isolés que la plupart des autres membres. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'ils soient sensibilisés comme il se doit.

Mme Cathay Wagantall: Dans ce cas, la première explication qui nous vient à l'esprit, c'est qu'il s'agit d'un problème de sensibilisation à la raison pour laquelle il est important de...

M. Gary Walbourne: C'est un problème d'éducation et de sensibilisation.

Mme Cathay Wagantall: Le gouvernement, dans le cadre de sa nouvelle politique de défense, s'est engagé à accroître la taille et l'efficacité des Rangers canadiens. J'aimerais savoir si, selon vous, cela est souhaitable et réalisable dans la structure actuelle.

M. Gary Walbourne: Je crois que tout est réalisable.

J'aimerais revenir à la charge et insister encore une fois sur le fait que nous ne pouvons pas continuer à accroître ces ratios. Nous devons les ramener à un niveau raisonnable et facile à gérer. Lorsqu'une seule personne doit s'occuper de 239 Rangers et visiter probablement 16 ou 17 collectivités, en plus d'effectuer des patrouilles chaque année, si nous comptons affecter les ressources nécessaires, une des solutions consiste à attirer des Rangers. Cependant, à mon avis, il est primordial de veiller à ce que le groupe des instructeurs des Rangers canadiens soit bien soutenu et suffisamment financé pour pouvoir assumer ces tâches supplémentaires. Si on ne fait qu'ajouter des personnes dans un système, sans le doter d'une structure, cela posera des problèmes.

Mme Cathay Wagantall: Êtes-vous allé à Yellowknife dans le cadre de votre...

M. Gary Walbourne: Personnellement, j'ai été à Yellowknife, à Behchoko et à Gimli, mais ces dames ont parcouru tout le pays pour rendre visite aux cinq Groupes de patrouilles des Rangers canadiens.

Mme Cathay Wagantall: Pour en revenir à votre vision de l'organisation, c'est-à-dire ce à quoi elle devrait ressembler si elle jouissait d'un soutien accru, le ratio est actuellement de 1 à 239 à

Yellowknife. Quelle serait une attente raisonnable afin d'en assurer un fonctionnement efficace?

M. Gary Walbourne: Je crois que ce ratio ne sera pas équilibré dans l'ensemble du pays. Dans le cas de certains instructeurs des Rangers canadiens, leurs groupes de patrouilles se trouvent parfois à 200 ou 300 kilomètres de leur emplacement. D'autres groupes de patrouilles pourraient se trouver beaucoup plus loin encore, et les instructeurs pourraient être chargés d'un plus grand nombre de groupes.

Selon moi, le ratio devra dépendre de la situation géographique et de la taille des unités de patrouilles que supervise l'instructeur. Je crois que cela variera d'une région à l'autre du pays.

Mme Cathay Wagantall: L'étape de l'enrôlement n'est-elle pas le moment idéal pour offrir aux Rangers une première formation générale sur les privilèges en matière de soutien et de soins de santé?

M. Gary Walbourne: Je suis tout à fait d'accord. Oui, ce serait une excellente occasion de les informer dès la première étape.

Mme Cathay Wagantall: Cela ne se fait-il pas?

M. Gary Walbourne: On a mis en place un programme dans le cadre duquel les Rangers sont déployés plus près du centre afin qu'ils suivent un entraînement intensif et une orientation pendant quelques semaines. Je crois que ce programme commence à donner de bons résultats sur le terrain, mais il faudra du temps avant que cela se répercute dans l'ensemble de l'organisation. J'en reviens aux instructeurs des Rangers canadiens. À mon avis, c'est ce groupe qui a besoin de soutien.

Mme Cathay Wagantall: D'accord. Êtes-vous au courant du nombre de personnes qui ont fait fonction de Rangers dans ces diverses localités du Nord, mais qui sont maintenant des vétérans?

M. Gary Walbourne: Comme je l'ai dit, il n'y a pas d'âge de retraite obligatoire pour les Rangers. Ils servent, et ce, à vie. J'ai rencontré des Rangers qui sont septuagénaires. Ils font partie des aînés de leur collectivité et, en tant que mines de renseignements, ils continuent de jouer un rôle actif. Quant au nombre de vétérans qui ont quitté le cadre des Rangers, je ne dispose pas de ce chiffre. Désolé.

Mme Cathay Wagantall: Donc, une partie du problème, ou l'avantage, je suppose, en un sens, c'est que certains des membres de nos forces armées constateraient qu'ils n'auraient pas besoin de se soucier de l'universalité du service, mais qu'ils ne participeraient pas aux combats non plus. La dynamique de ce rôle diffère énormément de celle du reste des forces armées.

M. Gary Walbourne: C'est un groupe vraiment unique.

• (1555)

Mme Cathay Wagantall: Oui. Vous avez mentionné que les politiques en vigueur à Ottawa ne s'appliquent pas vraiment au nord du 60^e parallèle. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Gary Walbourne: Je vais étoffer un peu plus les deux exemples que j'ai donnés.

Disons que nous voulons que des sommes soient déposées directement dans notre compte de banque. Mon chèque est déposé à la banque toutes les deux semaines. Je ne le vois pas, mais il y est déposé toutes les deux semaines. Ce processus est facile pour moi, mais les choses ne sont pas aussi faciles dans une collectivité où il n'y a ni banque, ni guichet automatique, ni mécanisme de ce genre. De nos jours, bon nombre des tâches que nous accomplissons sont transférées dans des sites Web, dans des applications à remplissage automatique, etc. C'est la voie dans laquelle le monde s'engage, mais l'infrastructure n'existe pas là-bas pour permettre ce transfert.

Ce ne sont là que deux idées de base qui ont une incidence. Il y a d'autres politiques concernant la façon de se vêtir et d'agir qui fonctionnent bien dans un centre-ville, mais pas du tout lorsqu'il fait moins 40 ou 45 degrés. Des différences existent, et nous devons en être très conscients. Lorsque nous mettons au point une politique pour le Nord, nous devrions le faire en pensant au Nord.

Mme Cathay Wagantall: D'accord. Donc...

Le président: J'ai le regret de vous dire que votre temps est écoulé.

Mme Cathay Wagantall: Merci.

Le président: Nous allons passer à M. Eyolfson.

M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence. C'est toujours un plaisir de voir chacun de vous.

Au cours d'une étude précédente portant sur les obstacles à la transition, nous avons beaucoup parlé de l'universalité du service. Comme vous le savez, nous avons déterminé que l'universalité du service causait certains problèmes aux vétérans au cours de leur transition et qu'elle retardait le signalement des blessures au cours de leur service, ainsi que d'autres difficultés de ce genre. Comme je l'ai indiqué, je trouve intéressant le fait que ce principe ne s'applique pas aux Rangers. Pouvez-vous nous faire part de votre opinion quant aux raisons pour lesquelles ils ont fait les choses différemment pour les Rangers?

M. Gary Walbourne: Je n'étais pas là au début, à l'époque où ils ont décidé comment ils allaient mettre cela en place, mais si vous examinez certaines des maladies dont souffre cette communauté, vous constaterez que le taux de diabète est très élevé et que les maladies cardiaques se manifestent très tôt. Je suis certain que la santé de cette communauté fait partie des facteurs qui ont été pris en considération. Le simple fait qu'il est difficile d'avoir accès à des soins médicaux a aussi été pris en considération, j'en suis sûr.

Ils procèdent à un examen préliminaire pour vérifier si la personne est en bonne santé physique et si elle semble assez stable, sur le plan psychologique, pour devenir un Ranger. Je suppose que ce sont certains des facteurs qui ont influé sur leur décision. Toutefois, j'ignore si ce sont les seuls aspects qui ont eu une incidence.

M. Doug Eyolfson: Bien. Merci.

La Défense nationale ou quelqu'un d'autre a-t-il exercé des pressions à un moment ou à un autre en vue d'amorcer l'établissement d'une politique de ce genre pour les Rangers?

M. Gary Walbourne: Voulez-vous dire en ce qui concerne l'universalité du service?

M. Doug Eyolfson: Oui.

M. Gary Walbourne: Non, je n'ai pas été témoin de cela.

M. Doug Eyolfson: Vous avez peut-être déjà effleuré cette question. Si un Ranger ne peut pas travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure liée au service, a-t-il droit à des prestations financières administrées par Anciens Combattants Canada?

M. Gary Walbourne: Oui.

M. Doug Eyolfson: Vous avez mentionné qu'il était parfois difficile de dire si les Rangers étaient en service ou non. Avez-vous dit que l'officier de l'instruction était le seul à pouvoir le dire? Si un Ranger ou un ancien Ranger présente une demande de prestations, qui détermine s'il est en service ou non?

M. Gary Walbourne: Tout dépend du type de contrat auquel il est assujéti. Si c'est un réserviste, il s'agit d'un contrat de classe A, B ou C, ce qui aura une incidence sur les types de prestations et de services auxquels il aura droit. S'il est atteint d'une maladie liée au service, il incombe à l'instructeur des Rangers canadiens de s'assurer qu'il sait ce à quoi il a droit et de l'aider à l'obtenir.

M. Doug Eyolfson: D'accord.

L'instructeur des Rangers est-il la personne qui est chargée de déterminer si le Ranger était en service au moment où le problème de santé est survenu?

M. Gary Walbourne: C'est très probable, oui.

M. Doug Eyolfson: Quelles mesures pourriez-vous recommander de prendre pour veiller à ce que les personnes qui travaillent à titre de Rangers soient informées des prestations qu'ils pourraient obtenir auprès d'Anciens Combattants et de la façon d'y avoir accès?

M. Gary Walbourne: Je pense que la première chose que nous devons faire, c'est de nous rendre là où ils se trouvent. Nous devons nous présenter devant eux, les renseigner et les former. Nous devons nous assurer que, lorsque nous publions des documents énonçant des politiques, ils sont formulés de façon à être compréhensibles pour le public cible visé.

Voilà certaines des mesures que, selon moi, nous devrions commencer à examiner.

M. Doug Eyolfson: C'est formidable. Comme vous répondez très rapidement à mes questions, je peux vous en poser un grand nombre. Je vous en remercie donc. J'obtiens de nombreux renseignements en ce moment.

Nous avons parlé de certains des aspects qui distinguent les Rangers des membres de la Force régulière. Je crois comprendre que les Rangers ne peuvent pas participer à des opérations militaires. Est-ce exact? Si une opération militaire officielle est en cours à un endroit à leur portée ou là où ils servent, peuvent-ils y participer aux côtés des soldats?

● (1600)

M. Gary Walbourne: Oui, les missions de recherche et de sauvetage dans le Nord en sont un excellent exemple. J'entends par là que, s'il y a une mission de recherche et de sauvetage là-bas, le groupe des Rangers sera probablement le premier à y participer. Si des comportements suspects sont observés sur ce territoire, le groupe des Rangers sera probablement le premier sur place. Les Rangers participent donc à des missions militaires.

M. Doug Eyolfson: Fort bien. J'ai été mal informé à ce sujet. Je vous remercie d'avoir dissipé ce malentendu.

Avez-vous une idée du nombre de Rangers ou d'anciens Rangers qui font actuellement partie des clients d'Anciens Combattants?

M. Gary Walbourne: Non, je n'ai pas accès à ce chiffre.

M. Doug Eyolfson: Fort bien.

Je vais reprendre ma question initiale à propos de l'universalité du service. Je précise encore une fois que nous avons découvert que, tel qu'elle est appliquée au ministère de la Défense nationale, elle a tendance à inciter les gens à ne pas signaler les blessures mineures, parce qu'ils craignent essentiellement d'être renvoyés. Puis les blessures continuent de s'aggraver, et les gens deviennent beaucoup plus malades, parce qu'ils ont omis de les signaler.

Compte tenu du fait que les Rangers ne sont pas soumis à ce principe, votre personnel remarque-t-il une hésitation quelconque de la part des Rangers à signaler des maladies ou des blessures? Je sais qu'il est très difficile de comparer les taux observés chez les Rangers à ceux observés chez les militaires, mais avez-vous eu l'impression, en parlant aux gens, qu'ils hésitaient à signaler leurs maladies ou leurs blessures ou qu'un élément ou un autre de la culture qui règne dans ce groupe les dissuadait de le faire?

M. Gary Walbourne: Nous avons remarqué que plusieurs aspects de leur milieu causaient cela. D'abord et avant tout, on observe chez les Rangers un comportement identique à celui de tous les autres militaires, un comportement qui découle de la peur de ne pas être inclus. S'ils sont malades ou blessés, ils ne pourront pas prendre part à une patrouille, et ils pourraient manquer cette occasion. La pensée de quitter le cadre des Rangers... et, si vous commencez à parler à quelques-uns des Rangers, vous verrez très clairement la fierté que leur apporte leur travail. Leur adhésion au groupe des Rangers revêt une importance primordiale à leurs yeux. Par conséquent, ils s'abstiendront de signaler toute circonstance qui pourrait avoir une incidence sur leur participation aux activités des Rangers.

Deuxièmement, l'un des principaux problèmes que nous avons observés est l'accès aux soins de santé. Un problème de santé les force habituellement à quitter leur collectivité, à parcourir des milliers de kilomètres et à s'absenter pendant de longues périodes, autrement dit, à s'éloigner de leur groupe de soutien, de leur famille. C'est la raison pour laquelle ils sont un peu réticents lorsqu'il s'agit de communiquer ces problèmes aux Forces armées canadiennes.

Le président: Merci.

Monsieur Johns.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci.

Premièrement, monsieur Walbourne, je tiens à vous remercier au nom du NPD fédéral. Nous savons que votre mandat prend fin la semaine prochaine. Nous voulons vous remercier du service que vous rendez à ceux qui servent et aux vétérans de notre pays, ainsi que du travail important que vous et votre équipe accomplissez. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Dans le mémoire écrit que vous avez présenté au Comité, vous avez mentionné que 89 % des Rangers canadiens que votre bureau a interviewés ne savaient pas qu'ils avaient droit à des prestations administrées par Anciens Combattants Canada. Pour que cela figure au compte rendu et pour que notre comité en soit informé, je vous demande si vous avez une idée de la raison pour laquelle c'était le cas.

M. Gary Walbourne: Cette raison est très simple. Il s'agit simplement d'un manque de connaissance. Je ne crois pas qu'ils ont été informés des services dont ils pourraient se prévaloir dans les années à venir.

Je n'arrête pas de parler des instructeurs des Rangers canadiens. Ces gens sont obligés de s'occuper de tout: toutes les formalités administratives, l'éducation, la formation et les patrouilles. Leurs journées ne sont tout simplement pas assez longues.

Je pense effectivement que c'est simplement dû à un manque de connaissance. Nous devons insister sur l'importance d'expliquer les services offerts. Je pense que ce serait une meilleure approche que celle qui consiste à attendre que les Rangers viennent poser des questions.

M. Gord Johns: Croyez-vous que c'est attribuable au fait que les Forces armées canadiennes ne communiquent pas ces renseignements et qu'essentiellement, les Rangers ne disposent pas de suffisamment de ressources?

M. Gary Walbourne: Je crois que cela se résume à un manque de ressources.

M. Gord Johns: En ce qui concerne les ressources, nous avons fréquemment parlé de la nécessité d'assurer une représentation également parmi les chargés de cas.

Pendant la conduite de la présente étude, nous avons demandé aux vétérans autochtones s'ils ont l'impression que 2,8 % des chargés de cas d'Anciens Combattants Canada devraient être des vétérans autochtones, étant donné qu'ils représentent 2,8 % des vétérans. Ainsi, ils seraient en mesure de se comprendre mutuellement. Comme vous le savez, cela fait partie des plus importantes difficultés que rencontrent nos vétérans lorsqu'ils composent avec Anciens Combattants Canada. Pensez-vous que cette approche serait appropriée pour les vétérans autochtones?

M. Gary Walbourne: Je pense que cela coïncide avec bon nombre d'autres commentaires que nous avons entendus. Un militaire en période de transition aimerait parler à un ancien militaire qui parle la même langue que lui.

Je suis certain que la communauté autochtone partagerait cet avis, mais je vais faire allusion à quelque chose de légèrement plus fondamental que cela. Même le fait de rédiger une politique dans une langue qu'ils connaissent aiderait grandement. Comme je l'ai indiqué plus tôt, il peut y avoir des membres des Rangers canadiens qui ne sont pas en mesure de s'exprimer verbalement ou par écrit en français ou en anglais, alors, si ces Rangers souhaitent voir à quoi ressemble une politique, ils ont un problème à l'heure actuelle. Si nous ne rédigeons pas la politique dans une langue qu'ils peuvent comprendre, je pense que nous perdons une bonne occasion de les renseigner.

• (1605)

M. Gord Johns: Pour éliminer ces obstacles culturels et linguistiques, il faut évidemment avoir accès à des outils de communication, mais aussi employer du personnel qui peut communiquer avec eux. Considéreriez-vous cela comme une priorité à l'heure actuelle?

M. Gary Walbourne: Je ne sais pas si c'est une priorité, mais je suis certain que c'est une mesure qui ajouterait de la valeur à ce que nous proposons.

M. Gord Johns: Pensez-vous qu'Anciens Combattants Canada a échoué à renseigner les vétérans sur ses prestations?

M. Gary Walbourne: Eh bien, je pense que nous avons tous un rôle à jouer. J'étais très fier de dire que le bureau de l'ombudsman avait publié son rapport dans cinq langues autochtones. Je dois également admettre avec tristesse que c'était la première fois que nous le faisons. Je pense que votre étude nous donne l'occasion d'apprendre ce que nous pouvons faire pour aider ce groupe.

M. Gord Johns: Quelles autres recommandations particulières ont été formulées en ce qui concerne la façon de faire passer le pourcentage de Rangers canadiens mal informés de 89 % à zéro? Je tiens certainement à vous féliciter de nouveau des cinq langues que vous avez utilisées pour communiquer votre message. Il est très important de démontrer aux communautés que vous pouvez vous adresser à eux dans leur langue, mais y a-t-il d'autres mesures à recommander pour faire passer de 89 % à zéro le pourcentage de Rangers qui ne connaissent pas les prestations auxquelles ils peuvent avoir accès?

M. Gary Walbourne: Je vais aborder de nouveau la question qui me préoccupe et marteler de nouveau le message suivant. Selon moi, si nous planifions d'élargir le groupe de Rangers, nous devons nous assurer de développer de façon proportionnelle le groupe d'instructeurs des Rangers, ou il faudrait le développer plus rapidement que cela. Ces personnes passent des jours et des jours avec les Rangers sur le terrain, et je pense que c'est une bonne occasion de les renseigner et d'échanger des renseignements avec eux. Je suis certain que c'est une partie de la solution que les Forces armées canadiennes peuvent apporter. Pour le reste, je m'en remets à Anciens Combattants Canada. Je suis convaincu qu'il y a des mesures que nous pourrions prendre par l'intermédiaire de ce ministère. Je sais qu'il a récemment ouvert un bureau à Yellowknife. Cela représente donc une occasion. De nombreuses possibilités existent, mais il appartiendra aux responsables d'Anciens Combattants Canada de déterminer la façon dont ils souhaitent éduquer leurs clients.

M. Gord Johns: Dans votre rapport sur les Rangers, vous dites que, si un Ranger se blesse dans le cadre de ses activités, il pourrait être difficile de déterminer si cela s'est produit pendant qu'il était en service et si, par conséquent, il peut avoir droit à certaines prestations ou certains services. Pouvez-vous nous expliquer l'origine de cette ambiguïté et nous indiquer la personne qui détermine si un Ranger était en service?

M. Gary Walbourne: Encore une fois, cela revient à leur type de service de réserve: classe A, B ou C. S'agissait-il d'une tâche autorisée au nom des Forces armées canadiennes? Ces éléments seront les principaux critères en vue de déterminer si la maladie ou les blessures peuvent être liées au service. C'est passablement la même chose que pour les autres. Je répète qu'il incombe à l'instructeur des Rangers canadiens, soit la seule personne à cet endroit, de s'assurer que tout cela s'est produit en même temps.

M. Gord Johns: Dans votre rapport, vous soulignez certaines lacunes dans l'attention qui est consacrée à la déclaration des blessures et des maladies par les Forces armées canadiennes. Quelle est la procédure pour déclarer et documenter une blessure qui peut être liée au service militaire des Rangers canadiens? De plus, est-ce la même procédure que doivent suivre les autres membres des Forces armées canadiennes?

M. Gary Walbourne: Je vais dire quelques mots, puis je vais céder la parole à mon personnel.

C'est en gros le même processus. Vous subissez une blessure et vous la déclarez. Nous remplissons un CF-98, et le commandant le reçoit et l'achemine à qui de droit.

Ces femmes étaient sur le terrain, et elles peuvent vous en dire un peu plus à ce sujet.

Mme Robyn Hynes (directrice générale, Opérations, Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes):

C'est exactement le processus que les gens suivent. C'est donc le même processus que suivraient les autres membres des Forces

armées canadiennes. C'est évidemment plus difficile en raison de la répartition géographique des Rangers canadiens et du temps que chaque instructeur des Rangers canadiens peut passer dans chaque collectivité. Selon le moment où cela survient, il peut s'écouler un certain temps avant que l'instructeur des Rangers canadiens revienne dans cette collectivité pour être en mesure d'aider le Ranger à remplir les documents nécessaires, par exemple.

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Bratina.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci pour tout. Nous ne surveillons pas ce que vous faites chaque jour; je suis donc impressionné que vous ayez visité ces collectivités très éloignées. C'est ce qui vous a permis d'inclure dans votre rapport des renseignements réels et solides. J'ai été ravi de proposer la motion pour nous rendre dans le Nord et aller voir, parce que je crois notamment que ces gens méritent notre respect. Lors de vos discussions avec ces gens, avez-vous eu l'impression qu'ils croient que personne ne prête attention à eux là-bas?

M. Gary Walbourne: Je peux vous répondre, mais j'aimerais aussi vraiment laisser mes deux collègues vous dire quelques mots, étant donné qu'elles ont passé plusieurs semaines sur la route.

Ce que j'ai constaté lorsque j'ai rencontré des Rangers —et je le répète —, c'était qu'ils étaient extrêmement fiers d'être des Rangers. Ils considèrent comme important d'être reconnus dans leur collectivité comme des Rangers. C'est vraiment une chose importante. Je crois que la raison pour laquelle nous avons été si bien accueillis est que nous étions des invités sur leur territoire. Je dois dire que nous avons été traités comme des rois. Il s'agit d'un groupe de personnes incroyables.

Je vais céder la parole à mes collègues, parce qu'elles ont en fait visité les cinq Groupes de patrouilles des Rangers canadiens au pays.

Amanda, allez-y.

● (1610)

Mme Amanda Hansen-Reeder (directrice par intérim, Enquêtes systémiques, Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes): Je souhaite moi aussi me faire l'écho de ce sentiment. Les Rangers étaient extrêmement fiers de ce qu'ils accomplissent pour les forces armées et ils étaient fiers de porter le chandail à capuchon des Rangers. Comme l'a dit M. Walbourne, la majorité d'entre eux sont des Rangers pour la vie, et c'est vraiment une fierté pour eux.

M. Bob Bratina: Ont-ils l'impression d'être à l'écart et ont-ils l'impression que personne ne sait vraiment ce qui se passe?

Mme Amanda Hansen-Reeder: Oui. Il y avait effectivement une impression de... Les Rangers ont beaucoup parlé du Sud et des politiques dans le Sud qui ne s'appliquent pas à eux. Ils y faisaient souvent référence en parlant de nous par opposition au Sud. C'est certainement quelque chose qui est ressorti des entretiens.

M. Bob Bratina: Mis à part les Rangers, il y a d'autres choses qui se passent et qui peuvent toucher les vétérans autochtones.

Nous avons la station à Alert. Il y a une nouvelle base dont la construction s'achève; je crois qu'il s'agit d'une base de navigation estivale à Nanisivik. Je me demande si vous avez rencontré à plusieurs reprises ces gens qui se trouvent passablement sur le même territoire que les Rangers pour discuter des enjeux qui leur sont propres.

Ma soeur était affectée à Alert en 1980. Elle était l'une des premières femmes à l'être. Elle n'en a pas beaucoup parlé. Je ne peux donc pas vraiment vous dire l'étendue de son expérience.

Dans votre bureau, avez-vous des échos des problèmes relatifs à ces affectations dans le Grand Nord en plus des enjeux qui touchent les Rangers?

M. Gary Walbourne: Pas beaucoup. Nous n'avons pas vraiment eu affaire à des lieux aussi éloignés. Les gens y occupent des postes très précis d'une durée déterminée. Ils sont conscients de la tâche à accomplir. Je crois qu'ils y sont très bien préparés. Nous n'avons donc jamais eu de plaintes provenant précisément de ce groupe.

M. Bob Bratina: Le problème grandissant a trait aux activités que les Russes mènent sur leur territoire en Arctique. La Russie a des brigades au nord du cercle arctique. Le nombre de Russes y est passablement élevé, et nous avons les Rangers.

Je me demande si les gens ressentent de la pression en raison du manque de ressources en ce qui concerne notamment les changements climatiques, une menace potentielle russe, etc. Parlent-ils de leur rôle dans une région très importante du Canada et des ressources qu'ils sont en mesure de déployer? Sont-ils assez satisfaits de ce qu'ils font et de la façon dont ils le font?

M. Gary Walbourne: Il y a toujours un problème de ressources. Prenons par exemple le remplacement des fusils. Pour les Rangers, c'est quelque chose qu'ils souhaitaient voir se faire beaucoup plus rapidement que cela se fait. Je sais que c'est commencé, et je comprends que cela découle d'un processus. Toutefois, même en ce qui concerne la remise des chandails à capuchon aux Rangers, il y a déjà eu une pénurie, et certains membres de ce groupe de patrouilles n'en avaient pas. C'était un véritable problème, parce que je répète qu'il en découle un sentiment de fierté et d'appartenance.

Pour ce qui est du reste et de la rémunération, cela n'est pas du tout de mon ressort.

M. Bob Bratina: D'accord.

Qu'en est-il de la question du service non limitatif pour les Rangers dans la soixantaine, par exemple? Sont-ils en mesure de bénéficier des avantages accordés aux vétérans même s'ils n'ont pas encore officiellement terminé leur service ou devraient-ils en bénéficier? Y a-t-il une manière de régler ce problème?

M. Gary Walbourne: Non. Ce mécanisme existe déjà. Nous avons des membres actifs des Forces armées canadiennes qui sont également des clients d'Anciens Combattants Canada. Le dernier chiffre que j'ai entendu faisait état d'environ 8 000 à 10 000 militaires. Nous avons un tel mécanisme.

M. Bob Bratina: C'est intéressant pour ces personnes, parce qu'elles n'ont pas tendance à avoir actuellement de ressources à proximité. Je m'interroge. Après de nombreuses années de service et le genre d'usure que subissent le corps et l'esprit, si ces gens ne sont pas en mesure d'avoir accès à ce que nous appelons les services habituels et qu'ils ont maintenant besoin de soins spécialisés en raison de leur âge avancé, de l'usure du temps, etc., y a-t-il des moyens de leur offrir ces services?

Soit dit en passant, le rapport est excellent. Je vous pose ces questions ésotériques, parce que nous pouvons tirer directement de ce que vous avez écrit des pistes pour formuler des recommandations.

Je m'intéresse également aux autres aspects de la vie des vétérans dans le Grand Nord et des Rangers. Avez-vous été en mesure de trouver une manière d'assurer une meilleure prestation des services?

Je sais que cela dépend des ressources. Cependant, y a-t-il des unités mobiles? Que pouvons-nous faire pour ces gens?

• (1615)

M. Gary Walbourne: Toutes ces choses sont possibles. Nous devons notamment être conscients que nous avons un groupe dont nous sommes responsables et qui ne communique pas avec nous. Il nous incombe donc de communiquer avec ce groupe. Il n'y a pas d'autres choix.

Comme je l'ai mentionné, quand le point d'accès sans fil le plus près se trouve à 1 000 kilomètres, vous ne recevrez pas beaucoup de courriels ou vous n'irez pas en ligne pour remplir vos formulaires. Si nous avons l'intention d'accroître le nombre de Rangers et d'assurer une présence dans le Nord canadien et que ces personnes ne peuvent pas communiquer avec nous, c'est donc notre travail d'aller à leur rencontre.

M. Bob Bratina: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Monsieur Samson, allez-y.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins de leur présence devant le Comité.

Monsieur Walbourne, à l'instar de mon collègue, je tiens à vous remercier de votre service, de votre travail acharné et de votre dévouement. Avec votre passé et évidemment votre expérience avant d'occuper ce poste que vous quittez, cela ferait un livre intéressant à lire. Je tenais seulement à vous le dire en passant.

J'ai plusieurs questions. Certains des éléments importants que vous avez mentionnés sont cruciaux, comme la connaissance du territoire. Cela ne s'achète pas. À certains égards, il est pratiquement aussi impossible de l'enseigner à moins d'être originaire de ce territoire. Cela me surprend lorsque les gens dans le Nord canadien font référence au Sud et mentionnent que nous sommes tous dans le Sud. Ils ont l'impression d'être très loin.

Le pays et le gouvernement ont démontré beaucoup plus d'intérêt à l'égard du Nord canadien. Plus le temps passe et plus la nécessité des Rangers se fait probablement sentir. Nous recommandons d'autres régions où nous pourrions nous installer et où nous pourrions avoir des stations, par exemple. Je ne sais pas combien de stations nous avons actuellement, soit une station principale qui alimente les autres. Y a-t-il une région ou d'autres endroits où nous pourrions installer dans les 10 prochaines années une base principale pour nous rapprocher de ces gens et en desservir un plus grand nombre?

M. Gary Walbourne: Cela ne relève évidemment pas de mon bureau. Je suis certain que le gouvernement du Canada prendra une décision quant aux endroits où il souhaite installer des groupes de patrouilles.

Toutefois, tenons compte des éléments suivants lorsque nous positionnons des groupes de patrouilles. Comment pourrions-nous avoir accès à ces gens? Comment les échanges de renseignements se feront-ils entre la personne et le centre? Quelle forme cela prendra-t-il? Pouvons-nous le définir avant de procéder à tout rompre? Ne pouvons-nous pas tout simplement déterminer ce que nous voulons faire en vue de nous assurer d'établir de tels liens avec cette collectivité?

M. Darrell Samson: Ces gens ont-ils des comptes d'Anciens Combattants Canada? Cela peut sembler une question stupide, mais je sais que l'accès est difficile. Ont-ils un quelconque accès aux services?

Ils reçoivent des chèques. Peu importe la manière dont ils les reçoivent, peuvent-ils recevoir des prestations et de l'information à ce sujet? Y a-t-il une façon de nous assurer qu'ils ont accès à l'information?

M. Gary Walbourne: Il faudra évidemment notamment une infrastructure dans certains endroits. La majorité des collectivités n'ont pas de banque. Certaines auront un magasin. L'une des chaînes locales dans le Nord canadien y aura une succursale. Les gens pourront y encaisser un chèque.

M. Darrell Samson: S'il était possible d'aller chercher un chèque à cet endroit, serait-il aussi possible d'y obtenir de l'information sur les services et les avantages? Communiquons-nous avec ces gens? Ils doivent aller chercher leur chèque. Essayons-nous de faire parvenir l'information jusqu'à eux par cette entremise?

M. Gary Walbourne: Je ne sais pas si nous utilisons ces moyens. C'est peut-être une option, mais je répète que ce ne serait qu'une partie d'une solution. Nous ne pouvons pas déléguer cette responsabilité à une entité externe alors qu'elle nous incombe.

Par ailleurs, si les instructeurs des Rangers canadiens étaient suffisamment nombreux, ils pourraient être sur le terrain. C'est leur responsabilité d'informer les gens des prestations pour soins de santé des Forces armées canadiennes et de leurs droits.

M. Darrell Samson: Avez-vous été en mesure de vous pencher sur le processus de recrutement pour les instructeurs et les Rangers? Cherchons-nous activement à en recruter davantage actuellement et à les remplacer?

M. Gary Walbourne: Je sais que l'objectif est d'accroître le nombre de Rangers et d'augmenter la taille de l'entité en soi. Des campagnes sont en cours. Le chef d'état-major de la Défense a affirmé qu'il augmentera le nombre de Rangers, et les cinq Groupes de patrouilles des Rangers canadiens y participent d'une façon ou d'une autre. Je ne connais pas précisément leurs plans, mais j'en suis certain.

• (1620)

M. Darrell Samson: Combien y a-t-il de Rangers?

M. Gary Walbourne: Il y en a 5 000 au total.

M. Darrell Samson: Assurons-nous un suivi à leur sujet? Savons-nous tout à leur propos?

M. Gary Walbourne: Non.

M. Darrell Samson: Nous leur versons un salaire. Nous devrions savoir ce qu'ils font et l'endroit où ils se trouvent. Nous devrions être au courant de leur âge et de leurs problèmes.

M. Gary Walbourne: Si nous les payons pour avoir accompli une tâche, nous savons ce qu'était cette tâche et ce qu'ils faisaient. Je répète que les réservistes de classe A sont en service 12 jours par année et que les réservistes de classe B peuvent être en service plus ou moins 180 jours. Cela dépend de leur type de service, de ce qu'ils font et de ce genre d'éléments.

M. Darrell Samson: J'ai lu quelque part que les gens n'aiment pas faire de signalements, et quelqu'un d'autre en a déjà parlé. Les gens n'aiment pas le faire, parce qu'ils ont peur de ne pas recevoir un contrat, de devoir passer à autre chose, etc. Vous vous y êtes toutes les deux rendues plus souvent. Avez-vous un commentaire à ce sujet?

Mme Amanda Hansen-Reeder: Il en a évidemment été question.

Un autre point qui a été soulevé dans nos discussions avec les Rangers était leur réticence à signaler des blessures. Ils banalisent l'ampleur de la blessure. Par exemple, une gelure est quelque chose que nous considérons peut-être comme très grave, mais ce n'est peut-être pas quelque chose qui est considéré comme aussi grave dans d'autres collectivités.

M. Darrell Samson: Comment leur témoignons-nous notre reconnaissance? J'ai lu quelque part que certains d'entre eux ont accumulé de 50 à 60 années de service. Que faisons-nous pour reconnaître leur travail? Quel est le processus en place? Pouvons-nous l'améliorer?

M. Gary Walbourne: Les Forces armées canadiennes réussissent bien à reconnaître le travail de leurs gens. Il y a une gamme de médailles, et il y a des médailles propres à certains théâtres d'opérations. Les Rangers canadiens font partie intégrante de ce processus. Ils sont traités comme les autres. Pour reconnaître l'excellence du service, cela se fonde sur le mérite, et ce service est récompensé.

Je ne sais pas s'il faut faire quelque chose d'exceptionnel. Je répète que j'aimerais qu'il y ait plus d'instructeurs sur le terrain. Nous pourrions peut-être en faire un peu plus à cet égard.

Le président: D'accord. Merci.

Monsieur McColeman, allez-y.

M. Phil McColeman (Brantford—Brant, PCC): Gary, merci du service que vous avez accompli pendant toutes ces années.

À la page 22 du rapport publié le 27 septembre, vous formulez des recommandations. Il y en a quatre, ainsi que des sous-recommandations aux points 3 et 4. Avez-vous constaté des mesures pour donner suite à ces recommandations?

M. Gary Walbourne: Avons-nous vu du mouvement? Le rapport a été soumis au ministère comme le veut la procédure normale. Toutes les recommandations ont été acceptées. Nos discussions avec les Groupes de patrouilles des Rangers canadiens et les commandants de ces Groupes nous permettent de dire qu'ils s'affairent à y donner suite.

Pourrais-je vous donner un plan détaillé et concret de la forme que cela prend? Non. Toutefois, dans nos conversations en général, les responsables partent de l'essence de nos recommandations. Ils cherchent la manière de procéder. Je crois que les choses progressent en vue de les mettre en oeuvre.

Nous entretenons une excellente relation avec l'armée canadienne, qui est on ne peut plus ouverte et honnête, et il y a un échange de renseignements entre les parties. Lorsque les responsables ont examiné le rapport, ils ont été honnêtes et ouverts, et je leur en suis reconnaissant.

Je crois qu'ils ont déjà accepté l'objectif et l'esprit du rapport. Toutefois, ont-ils quelque chose de concret à l'heure actuelle que je pourrais vous présenter sous la forme d'un diagramme de Gantt? Non. Je ne le pense pas.

M. Phil McColeman: Merci.

Je cède le reste de mon temps à M. Martel.

M. Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Je vais poser ma question en français.

[Français]

Vous avez dit qu'il devenait difficile, pour les Rangers des régions éloignées, de trouver des informations sur leur paie. Il n'y a pas d'Internet à certains endroits.

Que peut-on y faire? C'est sûrement une question d'argent et de ressources. Comment peut-on remédier à cette difficulté que vivent les Rangers des régions éloignées? La langue doit jouer aussi. Il faut chercher des solutions.

[Traduction]

M. Gary Walbourne: Je crois qu'il existe de nombreuses solutions.

Je répète encore une fois qu'il incombe aux instructeurs des Rangers canadiens de s'assurer que les Rangers reçoivent leur paie. Nous ne leur versons pas seulement un salaire pour leur service; si nous utilisons leur équipement — nous appelons cela un taux d'utilisation de l'équipement — ou une motoneige pendant une patrouille, ce montant leur est versé en espèces. C'est l'instructeur du Ranger canadien qui s'en occupe.

Je ne crois pas que nous construirons à très court terme une infrastructure des TI dans le Nord canadien, et je crois qu'il faudra affecter suffisamment de ressources au Cadre des instructeurs des Rangers canadiens pour accomplir ce travail.

Je m'excuse de ne vous offrir qu'une réponse, mais il n'y a aucune solution immédiate. Nous pourrions prendre des mesures pour commencer à réduire la pression, et je crois que les instructeurs des Rangers canadiens sont l'un des groupes sur lesquels nous devons principalement nous concentrer.

• (1625)

[Français]

M. Richard Martel: Alors, qui peut donner plus de ressources à ces Rangers? Est-ce le gouvernement ou les Forces canadiennes?

[Traduction]

M. Gary Walbourne: C'est clair que c'est aux Forces armées canadiennes qu'incombe la responsabilité des Rangers. Le chef d'état-major de la Défense détermine les priorités en matière de dotation et d'affectation des ressources. Tous ces éléments sont de son ressort.

[Français]

M. Richard Martel: D'après vous, les Forces canadiennes manifestent-elles une volonté d'améliorer ce processus pour les Rangers? Ont-elles les ressources financières pour le faire? L'argent est le nerf de la guerre.

[Traduction]

M. Gary Walbourne: Eh bien, je vous laisse le soin de demander au ministre de la Défense nationale si les Forces canadiennes ont les ressources pour le faire.

Lorsque j'examine le plan pour accroître le nombre de Rangers, je comprends qu'il y a un coût qui s'y rattache. Ce montant a été calculé. Des fonds y ont-ils été affectés? Je ne le sais pas. C'est encore une fois une question de priorité, et c'est le ministère de la Défense nationale qui la détermine. Lorsque la priorité est déterminée, il y a du financement.

Est-ce le cas à l'heure actuelle? Je ne peux pas le dire. Désolé.

[Français]

M. Richard Martel: J'aimerais aborder la question de la formation des Rangers. Leur formation varie-t-elle en fonction du

territoire qu'ils couvrent? Ceux qui sont dans des régions éloignées reçoivent-ils la même formation générale que tous les autres Rangers? La formation devrait-elle varier d'un territoire à l'autre?

[Traduction]

M. Gary Walbourne: C'est un peu les deux.

En gros, les Rangers sont identiques; les groupes sont les mêmes.

Dans l'ensemble, leur formation et l'échange d'information sont les mêmes. Il peut y avoir des anomalies entre les divers Groupes de patrouilles des Rangers canadiens en raison du caractère éloigné d'une collectivité, de sa situation ou de l'activité au sein de ce groupe de patrouilles. Il peut y avoir divers niveaux de formation en fonction de la cadence des opérations ou des besoins et des désirs du ministère. Cependant, le survol est le même de manière générale pour tous les Rangers.

[Français]

M. Richard Martel: Je suis curieux de savoir pourquoi le test médical n'est pas obligatoire pour les Rangers. Est-ce en raison de leur âge ou parce qu'il en manque? Certains d'entre eux ne sont peut-être pas en bon état physiquement.

[Traduction]

M. Gary Walbourne: Comme je l'ai dit, lorsqu'un Ranger est choisi pour faire partie d'une patrouille, un examen vise à déterminer s'il est physiquement et psychologiquement apte à le faire. Il y a une série de questions, et nous vérifions sa capacité physique.

Je vous invite encore une fois à la prudence; les règles qui fonctionnent au sud du 60° parallèle ne fonctionnent pas aussi bien au nord du 60° parallèle.

Je vais reprendre la réponse que j'ai donnée plus tôt. Dans cette collectivité, cela fait partie intégrante... Le diabète et les maladies cardiaques frappent plus tôt. Si nous décidons de leur imposer les mêmes critères rigoureux que nous imposons à tous les autres, vous perdrez rapidement des Rangers.

Je vous invite encore une fois à la prudence; assurez-vous que tout ce que nous faisons au nord du 60° parallèle tient compte de cette collectivité, de ses besoins et de sa situation actuelle.

[Français]

M. Richard Martel: Je vous remercie beaucoup. J'apprécie vos réponses.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Chen, allez-y.

M. Shaun Chen (Scarborough-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Walbourne, madame Hynes, madame Hansen-Reeder, de votre présence ici aujourd'hui.

Je souhaite tout d'abord féliciter M. Walbourne pour sa retraite prochaine. Il travaille depuis de nombreuses années dans la fonction publique, et je lui souhaite sincèrement le meilleur pour la suite des choses.

Monsieur Walbourne, en ce qui concerne l'instruction de nos troupes, vous avez parlé des valeurs et de l'importance de l'honnêteté, de l'apprentissage et de la raison d'être. Je crois sincèrement que votre bureau joue un rôle important en vue de nous assurer que ces valeurs sont respectées lorsque nous pensons au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes. Vous avez parlé par le passé d'équité. Vous avez parlé de remettre en question le statu quo.

J'ai eu le plaisir de rencontrer quelques Rangers qui faisaient partie du 1^{er} Groupe de patrouilles qui compte 1 800 Rangers répartis dans 60 patrouilles au Nunavut, aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. C'était lorsque j'ai participé au programme parlementaire des Forces armées canadiennes à bord du NCSM *Charlottetown*, qui est parti de St. John's pour se rendre à Iqaluit. C'était la première fois que je rencontrais des Rangers. J'ai été très impressionné par leur professionnalisme et la démonstration des diverses tâches et fonctions qu'ils exercent. J'ai aussi été étonné de voir, lorsque nous sommes rendus au magasin local, un sac de croustilles à 8 \$ et une bouteille d'eau à 10 \$. Ces exemples m'ont permis de comprendre les défis des travailleurs dans le Nord canadien et le rôle important que jouent les Rangers.

Pour revenir à votre travail, quel est le message que vous aimeriez nous laisser par rapport aux Rangers? Nous avons parlé de bon nombre de choses aujourd'hui, y compris l'accès aux services médicaux et bancaires dans le Nord canadien. Y a-t-il un message important que vous voudriez nous transmettre en ce qui a trait aux éléments qu'il faut remettre en question? Comment pouvons-nous améliorer ce que nous faisons en ce qui concerne la prestation des services aux Rangers? Compte tenu de tout ce qu'ils ont accompli au service de notre pays, quel serait ce message?

• (1630)

M. Gary Walbourne: Voici le message que je vous transmettrais personnellement. Donnons aux instructeurs des Rangers les ressources dont ils ont besoin pour leur donner les moyens d'accomplir ce qui doit être fait sur le terrain, c'est-à-dire de passer du temps avec leurs patrouilles, les former et les aider s'il y a une maladie ou une blessure. C'est essentiel. Si nous ne faisons qu'ajouter des Rangers dans le système et que nous n'augmentons pas le nombre de personnes qui gèrent et supervisent ce groupe, je crois que ce sera une grave erreur.

J'ai passé beaucoup de temps avec les Rangers. Comme je le dis au sujet de chaque groupe avec lequel je passe du temps, ce sont des gens exceptionnels. Ils sont uniques. Le sentiment de fierté, les relations qu'ils entretiennent, l'accueil que vous recevez lorsque vous y allez sont, à mon avis, des caractéristiques que nous recherchons chez les gens. Je crois que c'est déjà la réalité. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de belles paroles à leur égard. Si nous voulons accroître la taille de ce groupe et avoir plus de Rangers sur le terrain, parce que c'est ce que souhaite le gouvernement, nous devons donc nous assurer d'y affecter les ressources adéquates. J'espère que je n'entendrai pas dans trois ou cinq ans qu'il y a 8 000 Rangers et que le ratio est de 1 instructeur pour 400 Rangers. Cela ne nous aiderait aucunement.

Les Rangers forment un bon groupe. J'ai parlé du transfert de connaissances des aînés. Le respect qui leur est voué dans la collectivité et leur pouvoir sont incroyables. Nous devons être présents sur le terrain et parler aux Rangers. Quels sont leurs besoins? Il y aura certaines attentes que nous ne serons pas en mesure de satisfaire, mais nous devrions au moins donner aux Rangers ce que nous donnons au sud du 60^e parallèle.

M. Shaun Chen: Contrairement aux autres unités des Forces armées canadiennes, les Rangers ne participent pas aux opérations militaires et ils ne sont pas soumis aux mêmes principes qui s'appliquent aux autres. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette distinction a été établie, à votre avis, et nous dire si cela fonctionne dans le contexte de leur travail?

M. Gary Walbourne: Premièrement, j'aimerais revenir sur un élément et faire valoir un point. Les Rangers participent à des opérations militaires, comme les opérations de recherche et de sauvetage, la surveillance terrestre, etc. Ce sont des fonctions militaires qui leur sont enseignées. Cela leur permet de participer aux opérations.

Pour reprendre mon autre réponse, lorsque nous examinons cette collectivité et certains éléments qui en font partie intégrante — le diabète nous vient rapidement à l'esprit, ainsi que les maladies cardiaques —, ces maladies sont beaucoup plus fréquentes dans cette collectivité qu'ailleurs. Si nous décidons que l'universalité du service s'appliquera, vous n'aurez plus de Rangers dans le Nord canadien. Voilà ce que je veux dire lorsque je mentionne d'aller dans la collectivité pour parler à ces gens. Ils se tirent très bien d'affaire. Ils sont très autonomes et ils sont tout à fait en mesure de répondre à nos besoins.

Je sais qu'il y a des discussions actuellement. Le chef d'état-major de la Défense a dit qu'il envisagera d'appliquer l'universalité du service à tout le monde. Je crois que c'est bien pour la suite des choses. Je crois que nous devrions laisser cela se réaliser. Toutefois, je ne crois pas que d'imposer encore une fois une politique du sud du 60^e parallèle au nord du 60^e parallèle contribuera à renforcer notre sécurité nationale ou nous permettra de faire croître le nombre de Rangers aussi rapidement que nous le souhaiterions.

• (1635)

M. Shaun Chen: En ce qui concerne les Rangers qui ne sont plus en mesure de poursuivre leur service en raison d'une blessure ou d'une maladie, reçoivent-ils le même soutien que ce qui est offert aux vétérans par l'entremise d'Anciens Combattants Canada? Y a-t-il des différences en ce qui a trait aux niveaux de soutien et de service?

M. Gary Walbourne: Il n'y a aucune différence relativement aux avantages auxquels les Rangers ont droit.

Lorsque je regarde les statistiques, je constate que 89 % des Rangers ne savaient pas qu'ils étaient admissibles aux avantages d'Anciens Combattants Canada ou qu'ils y avaient accès. Cela me dit que j'ai un problème. Les Rangers ont droit aux mêmes avantages que tout autre membre des Forces armées canadiennes en fonction de leur type de service.

Le président: Monsieur Johns, vous avez trois minutes.

M. Gord Johns: Je vais poursuivre dans la même veine que M. Chen. Nous avons entendu le témoignage de M. Lackenbauer. Il a soulevé la possibilité que certains Rangers canadiens ne soient pas admissibles à certains programmes d'Anciens Combattants Canada.

Pouvez-vous préciser si les Rangers canadiens sont admissibles à l'aide financière de dernier recours offerte dans le cadre de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes ou du Fonds d'urgence pour les vétérans?

M. Gary Walbourne: Je n'en suis pas certain. Je m'excuse.

M. Gord Johns: Savez-vous si les Rangers sont admissibles à l'allocation pour études et formation?

M. Gary Walbourne: Comme je l'ai mentionné, en fonction de leur type de service — réservistes de classe A, B ou C —, je présume qu'ils sont considérés comme des membres de la Force de réserve et qu'ils seraient donc admissibles au même type d'avantages.

M. Gord Johns: Mme Wagantall a parlé plus tôt du nombre d'instructeurs par rapport au nombre de Rangers. Y a-t-il un ratio que vous nous recommanderiez de maintenir?

M. Gary Walbourne: Comme je l'ai déjà mentionné, je crois que cela dépendra de la proximité, de la cadence des opérations et du rythme. Je crois que ce seront tous des facteurs décisifs. Je ne me risquerais pas à me prononcer à cet égard. Je crois qu'il est préférable de laisser aux gens qui sont sur le terrain chaque jour déterminer ces ratios.

M. Gord Johns: Selon vous, comment devrions-nous procéder pour ce faire ? Chaque région est très différente, en particulier au nord du 60^e parallèle.

M. Gary Walbourne: Je crois que la première chose que nous devons commencer à faire est de nous assurer que nos instructeurs des Rangers canadiens disposent de ressources suffisantes et qu'ils peuvent se rendre sur place pour prendre le temps d'évaluer la situation. C'est certainement un travail pour la chaîne de commandement.

M. Gord Johns: Certains Rangers sont rémunérés sur une base de 12 jours par année, soit une journée par mois. Comment cette charge de travail a-t-elle été établie? Quel montant un Ranger reçoit-il en moyenne par jour travaillé? Le savez-vous?

M. Gary Walbourne: C'est le cas pour un type de service de réserve de classe A. C'est un nombre minimal de jours de présence, soit 12 fois par année. Nous avons ensuite les autres Rangers; le service des Rangers de classe B est de moins de 120 jours, et celui des Rangers de classe C est de plus de 180 jours.

Pour ce qui est de la rémunération, Robyn...

Mme Robyn Hynes: La rémunération varie, parce qu'il y a aussi divers rangs au sein des Rangers canadiens, mais nous pouvons vous faire parvenir les échelles salariales plus tard, si cela peut vous être utile.

M. Gord Johns: Je sais que vous aurez deux ou trois minutes pour nous dire quelques mots à la fin, mais j'aimerais vous demander si vous aimeriez ajouter quelque chose au sujet précisément des vétérans autochtones. Vous avez probablement 30 secondes.

M. Gary Walbourne: Je crois avoir tout dit.

Je répète que nous devons être à l'écoute. Nous devons nous assurer de ne pas rester sur la touche. Nous devons entrer dans la mêlée. Parlons aux gens sur le terrain.

Nous avons obtenu nos renseignements de vrais Rangers assis en cercle. Nous leur avons parlé et nous avons passé du temps avec eux. Les promenades en motoneige au beau milieu de l'hiver à Behchoko sont une réelle menace. Demandez-le à Robyn. J'ai proposé qu'elle le fasse. Je suis revenu dans une camionnette chauffée.

Ne nous précipitons pas et ne dorons pas la pilule. Rendons-nous sur le terrain. Chargeons l'équipe sur le terrain de cerner exactement les pierres d'achoppement, puis veillons à y affecter suffisamment de ressources. Voilà ce que je recommande au Comité.

Le président: Merci.

Voilà qui met fin à la période réservée à vos témoignages aujourd'hui. Au nom du Comité, je voudrais vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour le Comité au cours des quatre ou cinq témoignages que vous avez faits devant nous.

Je vous céderai maintenant la parole. Vous avez exprimé le souhait d'avoir une minute à la fin de la séance.

Vous avez donc la parole.

M. Gary Walbourne: Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, comme nombre d'entre vous le savent, j'ai décidé de quitter mes fonctions le 31 octobre prochain, pour des motifs personnels et professionnels. C'est donc probablement la dernière fois que je témoigne devant votre comité, ou devant tout autre comité parlementaire, en fait. Pardonnez mon sourire.

Je suis fier du travail que notre bureau a accompli au cours des quatre ans et demi que j'ai passés au poste d'ombudsman. Au cours de cette période, nous avons publié 14 rapports et présenté un mémoire exhaustif sur l'examen de la politique de défense au ministre de la Défense nationale.

Notre bureau a fait bouger les choses. Nos recommandations ont été dûment prises en comptes dans la politique intitulée *Protection, Sécurité et Engagement*, ainsi que dans les recommandations que votre comité et d'autres comités parlementaires ont formulées au fil du temps. Un grand nombre de ces recommandations ont été mises en oeuvre, et je suis convaincu que d'autres le seront avec le temps. J'assume toutes les recommandations que j'ai faites au cours des quatre années et demie de mon mandat, et je considère qu'elles constituent actuellement la meilleure manière d'aller de l'avant.

Comme je l'ai indiqué très publiquement, certaines d'entre elles n'ont pas été mises en oeuvre, plus pour des questions de personnalité que pour des raisons d'ordre pratique, et c'est malheureux. À l'instant où on laisse les personnalités nuire à ce qui est bénéfique pour ceux qui portent l'uniforme au service du Canada, nous y perdons au change.

Comme je l'ai souligné dans mon message d'adieu, j'ai exercé autant de pression que je pouvais le faire et que le système pouvait le supporter. Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes ont mes recommandations et savent lesquelles ont été mises en oeuvre et lesquelles ne l'ont pas été. Si on met les personnalités de côté, on saura quoi en faire, et le milieu de la défense ne s'en portera que mieux. Au final, je sais que nous en arriverons là où nous devons être, mais les années d'inaction et de mise en oeuvre lacunaire causeront d'ici là encore des soucis à nos membres. Mais nous atteindrons notre but; nous n'avons pas le choix.

Je rappelle au prochain ombudsman, que cette personne occupe ce poste à titre intérimaire ou soit nommée en bonne et due forme par le gouverneur en conseil, que ce n'est pas un concours de popularité. Qu'elle se fie aux preuves et ne fasse confiance à personne. Nous dirigeons un bureau de dernier recours, et quand les gens s'adressent à nous, c'est parce qu'ils ont été sérieusement malmenés par le système et qu'ils n'ont aucun autre endroit où aller. L'impartialité, la confidentialité et l'objectivité constituent les principes fondamentaux de mes responsabilités. Il ne faut pas les prendre à la légère, et les actions de l'ombudsman seront observées et jugées en conséquence. C'est au sommet que commence et finit la responsabilité.

Je dirai enfin et surtout que je suis extrêmement fier des 65 fonctionnaires de mon bureau, qui servent quotidiennement le milieu de la défense. Certains membres font partie de notre équipe depuis l'inauguration du bureau, il y a 20 ans cette année. Ce sont des personnes professionnelles, respectueuses et dévouées au travail qu'elles accomplissent chaque jour. Je suis ébloui par leur capacité à se concentrer sur la tâche à accomplir et à le faire avec une grâce et une humilité presque sans égales au sein du gouvernement. Je les remercie donc pour tout.

Mesdames et messieurs, merci beaucoup.

[La séance se poursuit à huis clos.]

●(1640)

Le président: Nous devons prendre quelques photos. Nous suspendrons donc la séance cinq minutes, puis reprendrons nos travaux à huis clos pour examiner les affaires du Comité.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>